Image not found or type unknown

Saisie de compte bancaire

Par **marie 21**, le **31/01/2016** à **23:24**

bonjour, mon compagnon a des dettes d entreprise ,un huissié lui saisi son compte tout les trois mois a peu près . Nous vivons du RSA familliale ,il ne travail pas et moi non plus ,donc quand les prestations arrive sur son compte a lui je trensfère sur mon propre compte a moi pour evité qu'il nous saisisse ,il a procuration sur mon compte et moi également .Je voudrai savoir si un huissier a le droit de saisir mon propre compte du fait que je trensfère cette argent sur moi sachant aussi que nous ne somme ni marié ni pacsé .Je vous remerçie par avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés